



ASAN

Agri
Pro
Focus



**Rapport du premier forum de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec la gouvernance foncière dans les communes du Bénin
Du 12 au 13 novembre 2015 à Parakou**



Contact de DEDRAS
Jean.kpetere@dedras-ong.org
goudamere@gmail.com

Introduction

La sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure encore toujours une préoccupation mondiale. La décennie en cours a été marquée par la crise des marchés financiers, la hausse des prix des matières premières notamment le pétrole, la politique de soutien à l'agriculture des pays développés, le positionnement des principaux pays exportateurs des produits agricoles et alimentaires, mais aussi et surtout la hausse inégalée des prix de ces produits, ce qui a fait ressurgir le spectre d'une crise alimentaire mondiale majeure. A ce spectre de crise alimentaire, s'ajoute l'insécurité nutritionnelle pour les pays de l'Afrique Occidentale en général et le Bénin en particulier. Les changements climatiques, la forte croissance démographique, non maîtrise des techniques agricoles et les comportements à l'encontre de la protection de l'environnement, méconnaissance des lois et textes sur le foncier constituent des facteurs limitant de la gouvernance foncière.

En Afrique, de proportions considérables de terres arables ont été cédées aux investisseurs locaux et internationaux qui ont su anticiper sur les gains que peuvent générer les transactions foncières. L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime à 20 millions d'hectares les terres arables vendues aux investisseurs en Afrique entre 2007 et 2010.

Dans beaucoup de pays, la séquestration du carbone comme réponse au changement climatique, a aussi contribué de manière significative à la pression foncière. Cette situation fait de la terre une commodité rare et très disputée, compromettant ainsi son accès et sa maîtrise par les populations rurales pauvres.

Quoique le problème d'insécurité et de faible accès à la terre concerne les communautés rurales pauvres en général, les communautés minoritaires (migrants agricoles), les femmes et les jeunes restent les plus touchés. Elles sont victimes des politiques et pratiques de gouvernance foncières non inclusives et sont socialement, économiquement et politiquement marginalisées.

Le code foncier et domanial est au centre des débats au Bénin et suscite assez de controverse au rang des chercheurs, des organisations non gouvernementales et des organisations de producteurs qu'il faille étudier avec beaucoup d'attention.

C'est dans le but de réfléchir de façon approfondie sur ces deux problématiques que DEDRAS ONG, l'Alliance SAN et la plateforme AgriProFocus en collaboration avec les partenaires du secteur agricole de l'Alibori/Borgou ont organisé le forum sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec la gouvernance foncière dans les communes.

L'atelier qui a eu lieu à l'Hôtel Green Free Land à Parakou du 12 au 13 novembre 2015 a regroupé 55 participant(e)s venus des communes, des services déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile (voir liste de présence, annexe 1). L'atelier a été animé et facilité par Monsieur Mouftaou GADO, consultant indépendant.

1. Mise en route de l'atelier

Trois allocutions ont marqué l'ouverture du forum. La première a été prononcée par Monsieur Jonas SANGNINON, Coordonnateur PROSSAN/ ASAN. Après avoir indiqué que l'organisation du présent forum rentre dans la vision du gouvernement béninois, il a présenté l'Alliance Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ASAN) qui est un consortium de cinq (5) ONG nationales dont BUPDOS, DEDRAS, CEBEDES, GABF et AFAP.

Prenant la parole, Monsieur **Jean KPETERE**, Coordonnateur de DEDRAS ONG, a remercié les participant(e)s pour avoir répondu à l'invitation. Il a ensuite expliqué le contexte et les raisons qui sous-tendent l'organisation du forum qui est le premier d'une série.

Monsieur Abdoulaye MARE, représentant Madame le Préfet des Départements du Borgou et de l'Alibori, a mis un accent sur l'objectif poursuivi par les organisateurs du forum avant d'exhorter les participant(e)s à donner le meilleur d'eux-mêmes pour que les

résultats escomptés soient atteints. C'est sur ces notes d'exhortation qu'il a déclaré ouverture de l'atelier.

Ensuite il a été procédé à la présentation des participant(e)s, des objectifs et résultats attendus ainsi que de l'agenda indicatif du forum (voir annexes 2 et 3).

2. Déroulement des travaux du forum

Les travaux proprement dits ont démarré par une série de six (6) communications suivis de débats. Ensuite une présentation a été faite sur l'étude de faisabilité de la mise en place de l'Observatoire Régionale du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO). Il s'en est suivi des travaux en groupes qui ont débouché sur des propositions pour la création d'un Observatoire National de la Gouvernance Foncière (ONGF) des organisations de la société civile sur le foncier et des recommandations pour une meilleure gouvernance foncière au Bénin.

2.1. 1^{ère} Communication : Analyse des déterminants des modes d'accès à la terre agricole dans la commune de Tchaourou au Nord Est Bénin

Parlant des enjeux liés au foncier, Mr Lionel AYEDEGUE a fait remarquer que la terre est aujourd'hui au cœur des débats économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques en Afrique. Au cours de ces dernières années, il y a eu compétition croissante pour l'accès à la terre, ce qui a fait du foncier un souci majeur des populations, de même que des organismes politiques et administratifs (MCA-Bénin, 2009). Deux facteurs amplifient la raréfaction du facteur de production qu'est la terre : **la démographie galopante et le marché foncier** dira-t-il. Avec la marchandisation du foncier, on assiste aujourd'hui au Bénin à un achat massif de terres par des investisseurs parfois étrangers, excluant de ce fait les couches pauvres de l'accès à la terre. Selon le communicateur, le régime foncier impacte sur le développement agricole et par conséquent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette politique encourage donc le marché foncier. L'on parle aujourd'hui d'acquisition à grandes échelles de terres agricoles qui sous-tend qu'a priori que la terre peut s'acheter. Le phénomène devient récurrent ; depuis 2007 au Bénin, plusieurs milliers d'hectares (ha) de terre ont été cédés aux investisseurs nationaux et étrangers au qu'aux élites politico-administratives locales.

Dans la Commune de Tchaourou (Arrondissements de Sanson, Tchatchou et Bétérou) qui a fait objet de l'étude, on note quatre (4) principaux modes d'accès à la terre : l'héritage (74,4%), l'occupation primitive (5,29%), le don (11,2%) et l'emprunt (9,11%). De ces quatre modes, l'héritage et l'occupation primitive assurent plus la sécurité foncière. Autochtone ou allochtone, l'homme a plus l'accès à et le contrôle sur la terre que la femme. Le groupe socio-culturel influence également l'accès à la terre.

Il s'en est suivi un enrichissant débat autour des aspects ci-après :

- bradage des terres avec la bénédiction des autorités gouvernementales à divers niveaux
- sécurité foncière, l'acte de preuve de propriété (Certificat de propriété foncière) / plan foncier rural
- place des autorités locales dans les transactions foncières
- place des éleveurs dans l'accès à la terre / mode de paysannat sans terre
- problème des techniques culturales qui dégradent les terres
- typologie de la sécurité foncière : régime foncier traditionnel et régime foncier moderne
- conflits fonciers entre propriétaires et non propriétaires
- pauvreté comme facteur de la vente massive des terres
- ampleur des ventes et évolution des prix
- nécessité pour les citoyens de bien connaître le code foncier et domaniale
- le foncier et l'agrobusiness

- accès et contrôle des femmes sur le foncier : poids des traditions et leur évolutions dans certaines contrées du Bénin (cas du Mono-Couffo)

Cette étude a été réalisée par Lionel Ayédèguè*, Jean Kpétéré, Afouda Jacob Yabi, Gauthier Biaou.

2.2. 2^{ème} Communication : Code foncier et domanial en République du Bénin et ses décrets d'application

Les éléments essentiels du code foncier et domanial ainsi que de ses décrets d'application ont été présentés par Monsieur Bio BAGUIRI SEIDOU, ex-DPAF/MCA-BENIN et Coordonnateur National du PSAAB. De sa communication, on peut retenir les points ci-après :

La loi n°2013-01 du 14 Aout 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin (CFD) a été votée par l'Assemblée National le **22 avril 2013** et promulguée le **14 aout 2013** par le Président de la République.

Ce Code Foncier et Domanial (**CFD**) qui comporte **dix (10) titres** résulte de la revue analytique et de l'actualisation des textes législatifs et réglementaires fonciers et domaniaux. Il réunit surtout tous les textes juridiques régissant le foncier en un seul document, définissant ainsi un cadre juridique cohérent et approprié de régulation et de gestion foncière et domaniale adapté au contexte local et aux exigences d'un développement socio-économique durable.

Cette loi ne saurait se traduire dans les faits que si l'Etat central joue sa partition en prenant entre autres **les textes d'application** et en procédant à la **Vulgarisation** de ladite loi au profit du grand public.

L'Etat central franchi une étape dans ses prérogatives en prenant depuis le **29 janvier 2015** les différents décrets d'application pouvant faciliter la vulgarisation du CFD. Il s'agit notamment de :

- **Décret 2015-007** portant attribution, organisation et fonctionnement du **Conseil Consultatif Foncier (CCF)**. Le CCF est un organe administratif consultatif, sous la responsabilité du Président de la République. Il est doté de deux organes (Assemblée Générale et Secrétariat Permanent) et se réunit une fois l'an en session ordinaire. Le Secrétariat Permanent, organe exécutif du CCF est assuré par le DG/ANDF.
- **Décret 2015-008** portant attribution, organisation et fonctionnement du **Fonds de Dédommagement Foncier (FDF)**. Le FDF est doté d'un Conseil d'Administration, d'un Comité de Direction et d'une Direction.
- **Décret 2015-010** portant attribution, organisation et fonctionnement de l'**Agence National du Domaine et du Foncier (ANDF)**. Etablissement public à caractère technique et scientifique, elle est régie par les dispositions relatives aux offices, dotée d'une **personnalité morale et de l'autonomie financière** et est sous tutelle du Ministère en charge des Finances. L'ANDF a ses démembrements au niveau Communal appelés Bureaux Communaux du Domaine et du Foncier (**BCDF**). Elle compte 4 départements opérationnels que sont :
 - Département des Opérations Foncières et Techniques (**DOFT**)
 - Département de la Formation, du Renforcement de Capacité et d'Appui à la Gestion Foncière (**DFRCAGF**)
 - Département de l'Audit et du Suivi Evaluation (**DASE**)
 - Département de Coordination des Bureaux Communaux du Domaine et du Foncier (**DCBC**). Le **BCDF** dirigé par son chef est sous l'autorité directe du chef du **DCBC**.

- **Décret 2015-014** portant conditions et modalités de mise en valeur des terres rurales. La **mise en valeur d'une terre rurale (art2)** consiste en : Exploitation de cultures pérennes ; Elevage ses animaux sauvages ou domestiques ; Maintien, enrichissement ou constitution de forets ; Pêche ; Aquaculture ; Infrastructure et aménagement de cultures irriguées ; Création de jardins botaniques ou parcs zoologiques ; Infrastructure de stockage de transformation de commercialisation d'élevage. **Les terres rurales** n'appartenant pas à l'Etat ni aux Collectivités Territoriales **doivent systématiquement être mise en valeur (art 5)**. **L'insuffisance de mise en valeur** est assimilable **au défaut de mise en valeur** ou **de mise en culture (art 7)**. Le défaut de mise en valeur **est constaté par arrêté du Maire** sur délibération du Conseil communal **(art 8)**. **L'autorisation d'exploiter** peut être accordée **par le Maire** sur avis de **la Commission de Gestion Foncière de la Commune (COGEF) (art 12)**. **La COGEF** en rapport avec la **Section Villageoise de Gestion foncière (SVGF)** dresse **chaque année** un tableau qui présente : Superficie des terres cultivables ; Superficie des terres restées au repos pour fertilisation ; Superficie des terres mises en valeur ; Superficie des terres susceptibles d'être mises en valeur. Ce tableau est transmis au **Maire** de la Commune et a **l'ANDF (art 20)**
- **Décret 2015-017** portant attribution, organisation et fonctionnement de la Commission de Gestion Foncière de la Commune (**CoGeF**) et de la Section Villageoise de Gestion Foncière (**SVGF**). La **CoGeF** a un rôle consultatif et assiste le Maire dans la gestion des questions foncière niveau rural péri urbain et urbain, touchant le territoire de la Commune **(art 5)**. **La CoGeF** est composée de 2 types d'acteurs :**les Administratifs** et les **Représentants de la Société Civile**. Les représentants de la **SC** ont un mandat de 03 ans renouvelable une seule fois. La **SVGF** est composée de : le Chef du village et 02 deux personnes élues par le Conseil de village ; 02 notables ayant une connaissance appropriée en matière foncière ; 01 représentant des guides de l'équipe foncière s'il y a lieu ; 01 représentant des associations de développement élu en AG ; 03 représentants des organisations professionnelles du secteur agricole dont un éleveur élus en AG ; 02 représentants des groupements de femmes élues en AG. Le mandat de la SVGF est de 03 trois ans renouvelable une seule fois **(art 27)**.

A la fin de l'exposé du communicateur, il y a eu d'enrichissants débats sur quelques points d'ombre que le communicateur a clarifiés. Les aspects débattus concernent notamment :

- gestion des conflits, dispositions transitoires (elles prennent fin le **13 avril 2018**) ;
- financement du fonctionnement des organes créés ; opérationnalisation des organes ;
- rôles de la Préfecture, de l'IGN et du responsable affaires domaniales de la Mairie dans le nouveau code foncier et domanial ; risque de conflit d'attribution avec les anciennes structures de gestion foncière ;
- appréciation par rapport à la mise en œuvre du CFD ; cas concret de dédommagement ;
- dispositions prises pour la généralisation des PFR ;
- sanctions et mise en valeur des terres rurales ; droit de préemption ; amodiation ;
- vulgarisation du CFD : rôle de l'Etat et des OSC, veille citoyenne.

Les participants sont très satisfaits des réponses apportées par le communicateur à leurs préoccupations.

2.3. 3^{ème} Communication : Projet d'Appui à la gestion Foncière Locale (PFL)

La troisième communication présentée par Monsieur Xavier Comlan CODJIA, Expert Foncier et renforcement des capacités au PFL/VNG a abordé les points ci-après :

- 1. Contexte et justification du projet**
- 2. Zone d'intervention et groupes cibles**
- 3. Objectifs et résultats attendus**
- 4. Domaines d'activités**
- 5. Défis majeurs**

Le projet PFL couvre deux (2) communes du Mono-Couffo (Dogbo et Klouékanmè) et s'exécute en collaboration avec l'ANCB. Il a comme objectif général de « Contribuer à l'amélioration de la sécurité foncière et à une meilleure jouissance des droits de terre, de logement et des biens pour la population béninoise » et pour objectif spécifique de « Mettre en œuvre le cadre institutionnel et les dispositifs du Code Foncier et Domaniale en vue de la gestion intégrée du foncier au niveau local ». Le PFL mène trois grands types d'actions :

- **Information, sensibilisation et formation** pour l'appropriation des dispositions du CFD et des rôles de chaque acteur
- **Renforcement des capacités des communes** à mieux prendre en charge les questions foncières au regard du code (restructuration des services en charge des affaires foncières et domaniales, équipement, accompagnement, reddition des comptes et contrôle citoyen, etc.)
- **Réalisation des grands investissements** dans les outils de sécurisation et de gestion foncière communale selon le code

Quatre grands défis majeurs pour le PFL :

- Bonne connaissance des procédures et appropriation des rôles par chaque acteur
- Intérêts des acteurs et gestion du processus de changement
- Synergie d'action et coopération avec les projets d'investissement agricole
- Mobilisation des ressources issues de la gestion foncière

Les questions débattues ont tourné autour de trois (3) principaux points :

- Coûts des CPF pour les citoyens
- Clé de répartition des ressources générées par la gestion du foncier
- Expropriation / amodiation de terres agricoles pour non mise en valeur pendant 5 ans (voir CFD)

2.4. 4^{ème} Communication : Partage d'expériences de l'ASAN

Monsieur Jonas SANGNINON, Coordonnateur PROSSAN a fait sa présentation en 5 points :

- 1. Pourquoi une alliance des ONG pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Bénin ?**
- 2. Les bases d'un programme commun et quelques acquis**
- 3. Le Programme Spécial des ONG pour la SAN : un laboratoire d'expérimentation**
- 4. Quelques acquis**
- 5. Réflexions**

Trois raisons ont sous-tendu la mise en place de l'ASAN :

- ONG nationales qui l'ont mise en place (DEDRAS, BUODOS, AFAC, GADF et CEBEDES) ont totalisé plus de 10 ans d'expériences enrichissantes et diversifiées

dans la lutte directe contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les communes soutenues par ICCO des Pays-Bas.

- Nécessité d'un passage à l'échelle des acquis et d'un changement de rôles : de la lutte conjoncturelle à la lutte structurelle
- Nécessité d'une approche programmatique et multi parties prenantes pour plus de synergie et d'efficacité

Cinq (5) défis prioritaires sont à relever dans les communes d'intervention de l'ASAN (Tanguiéta, Cobly, Parakou, Tchaourou, Savè, Ouessè, Pobè, Adja-Ouèrè, Sakété, Dangbo et Adjohoun) à travers :

- La mobilisation des acteurs et décideurs autour des enjeux et défis de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des ménages ;
- Le renforcement des capacités productives des ménages à partir d'une meilleure maîtrise des itinéraires techniques et des facteurs de production dans 100 villages ;
- L'adoption par les ménages des bonnes pratiques alimentaires, nutritionnelles, de l'hygiène et des soins de santé appropriés ;
- Le renforcement des capacités des femmes pour le marché et l'amélioration des revenus.

L'Impact attendu est que « Les ménages ruraux pauvres et vulnérables des zones d'intervention du programme jouissent de leur droit à l'alimentation et à la nutrition ».

Les **Effets négociés** sont au nombre de trois (3) :

- Les ménages pauvres et vulnérables cibles des communes d'intervention ont accès aux ressources et moyens de production ;
- Les revenus des ménages pauvres des communes d'intervention sont améliorés ;
- Les ménages des communes d'intervention adoptent de bonnes pratiques d'utilisation des aliments et d'hygiène.

Toutefois, quelques réflexions s'imposent quant à la problématique de la gestion foncière en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) :

- Le capital foncier est l'élément le plus déterminant dans le score d'accès aux ressources et facteurs de production pour les producteurs dans les villages d'intervention;
- Au regard de l'importance de ce facteur, l'ASAN a compris que le foncier est un enjeu de plaidoyer dont les échanges ont commencé au niveau des cadres de concertation communaux pour la SAN installés dans les communes
- Deux ONG de l'Alliance ont démarré des démarches pour l'appropriation par les communes (Parakou, Tchaourou, Tanguiéta et Cobly) du code foncier domanial;
- Un résultat important est le forum qui se tient en ce moment après les ateliers communaux
- Les expériences partagées notamment celle du Projet Foncier Local est un modèle qui pourra permettre de développer des expériences multi acteurs sur cette problématique,
- Il va falloir qu'il y ait une synergie d'action entre l'Agence National du Foncier et le Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition qui fédère et qui gouverne toutes les actions dans le domaine de la SAN au Bénin,

Un riche débat a suivi l'exposé du communicateur et a mis un terme à cette séquence.

2.5. 5^{ème} Communication : Partage d'expériences sur le rôle des Communes dans l'amélioration de la SAN

La cinquième communication présentée par Monsieur Guy EDOUN, spécialiste en sécurité alimentaire à DEDRAS-ONG a porté sur 5 points essentiels :

- 1. Définitions**
- 2. Système sécurité alimentaire et nutrition**
- 3. Caractérisation : fonctions et composantes**
- 4. Variables de résilience**
- 5. Analyse d'effets des politiques communales**

Les trois concepts clés définis par le communicateur sont les suivants :

La sécurité alimentaire : elle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences » (FAO, 1996)

La vulnérabilité alimentaire : elle désigne le faisceau de facteurs qui place les gens dans une situation de risque d'insécurité alimentaire, y compris les facteurs qui minent leur aptitude à faire face à la situation.

La résilience : c'est la capacité d'un système à maintenir son intégrité (maintien) et à revenir (return) à un état qui peut être l'état antérieur, l'état d'équilibre, la normale, lorsqu'il est soumis à une perturbation. (Holling, 1973).

Le système de sécurité alimentaire et nutritionnelle est caractérisé par deux fonctions essentielles :

- Gestion des risques alimentaires
- Résilience aux chocs alimentaires

Quatre risques majeurs sont à considérer en matière de SAN :

- de production (climat, parasites, intrants, foncier, conflits)
- d'approvisionnement (barrières, concurrence, conflits)
- de marché (prix)
- d'utilisation (nutrition)

Il existe six (6) mécanismes de couverture de ces risques à savoir :

- Accroissement de la production
- Constitution de stocks
- Développement des infrastructures
- Régulation des marchés
- Opérations non marchandes (transferts de cash, dons en nature)
- Utilisation adéquate (éducation nutritionnelle)

La caractérisation d'un système de SAN est basée sur deux (2) principales composantes constituées des éléments ci-après :

3 ressources

- Production intérieure net
- Importations
- Aide internationale reçue

4 emplois

- Consommation
- Exportations
- Stocks
- Aide internationale fournie

Le modèle statistique de sécurité alimentaire est le suivant :

$$s = \frac{(P_n + I_m + A_r + S_t) - (E_x + A_f)}{E_n \times E_f} \quad (2)$$

s < 1 : plage de péril alimentaire
s = 1 : point de précarité alimentaire
s > 1 : plage de sécurité alimentaire

Le modèle dynamique de sécurité alimentaire comporte quatre (4) variables à observer :

- Production
- Prix
- Consommation
- Stocks

Les principales variables à considérer pour analyser les effets des politiques communales en matière de sécurité alimentaires :

- Facteurs de production
- Ressources naturelles
- Capacités de stockage
- Infrastructures rurales
- Imports/Exports
- Prix au producteur
- Prix à la consommation
- Prestations sociales.

La question fondamentale qui se dégage est : ***la gouvernance foncière a-t-elle d'effet sur chacune des variables ?***

Selon le communicateur, trois (3) comportements sont à adopter par les communes pour analyser la vulnérabilité alimentaire et le PBSA les appuie dans ce sens. Il s'agit de :

- Définir des priorités centrées sur les besoins et conformes aux conditions productives de la commune
- Mettre à contribution tous les acteurs (étatiques et non étatiques)
- Mettre en cohérence l'appui des partenaires techniques et financiers

Les Seuils de classification de la consommation alimentaire permettent l'analyse des interactions entre processus dans une approche participative et inclusive (cadres de concertation) :

1. ***Les indicateurs de résultats*** (la consommation alimentaire, l'évolution des moyens d'existence, l'état nutritionnel et la mortalité)
2. ***Les facteurs contributifs*** (Dangers et vulnérabilité, disponibilité alimentaire, accessibilité alimentaire et utilisation)

L'amélioration durable de la sécurité alimentaire a besoin d'avoir des décideurs et autorités locales très engagés.

Monsieur Guy EDOUN a terminé sa communication par la citation suivante du Président *Luiz Inácio Lula da Silva* du Brésil :

« Nous allons créer les conditions donnant à tout Brésilien l'accès à trois repas par jour sans dépendre de quelque don ou de quelque aumône que ce soit. Le Brésil ne peut plus tolérer autant d'inégalité. Nous avons besoins d'éradiquer la faim, l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale...» (L'initiative brésilienne "Fome zero" (Faim zéro)).

Le représentant de CEBEDES (ONG membre de l'ASAN) a enrichi les débats en partageant leurs expériences en matière d'appui à la SAN dans la Commune de Savè. Un participant a attiré l'attention sur la place de l'hygiène & assainissement dans le système de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.6. 6^{ème} Communication : Partage d'expériences des organisations Paysannes dans l'appui à la gestion du foncier rural (cas de Synergie Paysanne)

La sixième et dernière communication présentée par Monsieur Simon BODEA, Secrétaire Exécutif de Synergie Paysanne (syndicat des paysans) a abordé les 5 points ci-après :

- 1. La réforme foncière du Millenium Challenge Account (MCA)**
- 2. Le plaidoyer de la synergie paysanne**
- 3. Les résultats obtenus**
- 4. Les critiques de l'alliance**
- 5. Veille de l'alliance pour la mise en œuvre de CFD**

La réforme foncière du MCA-Béninest intervenue juste après la promulgation de la loi 2007-03 e visait essentiellement la création d'un marché foncier au Bénin. Les premières versions du code illustrent clairement cette volonté. Ce fut l'une des raisons du déclenchement du plaidoyer de la SYNPA pour influencer le code au profit des paysans et non en leur défaveur. Aussi a-t-elle mené une série d'actions de plaidoyer à savoir :

- Etudes sur les cas d'accaparement des terres à Djidja
- Recensement des cas d'accaparement des terres sur tout le territoire du Bénin
- Naissance de l'alliance pour un code foncier et domanial consensuel et socialement juste
- Audience auprès du Président de l'Assemblée Nationale
- Atelier d'échange avec les députés sur les positions de l'alliance par rapport aux dispositions du code
- Emissions radio et télévision pour éclairer l'opinion publique sur les positions de l'alliance
- Soutien des positions de l'alliance a l'atelier national d'amendement du code
- Soutien des positions de l'alliance en commission parlementaire
- Introduction par la PNOPPA de propositions de décrets d'application du code foncier et domanial au MCA-Bénin avec l'accompagnement de la SNV-Bénin
- Dénonciation par l'alliance de la prise en otage des organes créés par le code pour orienter et opérationnaliser la réforme foncière par l'Etat.

Les résultats obtenus par les actions de plaidoyer entreprises par la SYNPA se résument comme suit :

- revue des articles 5, 14, 361,367 à 372,350 et 146 du CFD
- prise et signature de 14 décrets d'application du CFD
- producteurs représentés au Conseil d'Administration de l'ANDF à travers la PNOPPA

L'Alliance a formulé quelques critiques sur :

- 1) *le code foncier et domanial concernant :*
 - la possibilité d'achat jusqu'à 1000 ha par individu au Bénin
 - l'accaparement de l'ANDF par l'Etat
 - les incohérences du code

2) les décrets d'application du CFD

- Décret 2015-008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Dédommagement Foncier. Le décret propose un poste de vice-président ce qui permet de résoudre les problèmes de blocage du fonctionnement du fond. Cependant l'attribution de ce poste au MUHA aurait dû revenir au MAEP vu l'importance du foncier rural.
- Décret 2015-010 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ANDF (**Art. 5**)
- Décret 2015-011 portant modalités de cession à titre onéreux, d'aliénation à titre gratuit, de location des terres et biens immeubles du domaine privé de l'état et des collectivités territoriales (**Art. 5**).
- Décret 2015-029 fixant modalité d'acquisition des terres rurales en République du Bénin.

L'Alliance assure la veille autour des aspects suivants :

1) la mise en œuvre du code foncier et domanial par SYNPA :

- Mise en relation des propriétaires terriens et des paysans sans terres pour la mise en valeur des terres thésaurisées en vertu des articles 367 à 372 du code foncier et domanial dans les communes de Lokossa, Djidja, Tchaourou, Ouessè, Djougou avec l'accompagnement de AGRITERRA et HELVETAS ;
- La mise en place d'observatoires communaux : ils ont pour rôle de veiller à la mise en œuvre du CFD dans leurs localités, de recenser et de remonter à SYNPA les difficultés rencontrées sur le terrain dans la mise en œuvre du CFD en lien avec l'accès des paysans à la terre ;
- Le plaidoyer pour la relecture : ces différentes difficultés et autres insuffisances seront analysées et permettront à l'Alliance d'élaborer un argumentaire pour amener les honorables députés à procéder à la relecture du code.

2) la mise en œuvre de l'ANDF

Le communicateur a conclu en disant que la réforme foncière est une nécessité pour régler le problème de thésaurisation des terres agricoles au détriment de la souveraineté alimentaire au Bénin ; le code foncier et domanial vient comme pour lancer le processus mais comporte encore beaucoup de lacunes et d'insuffisances qui se révéleront à l'épreuve de sa mise en œuvre.

Les organisations de producteurs agricoles font en permanence la veille pour que l'accès des paysans à la terre et la souveraineté alimentaire soient le leitmotiv de toutes les réformes foncières au Bénin.

2.7. Présentation de l'étude de faisabilité sur l'Observatoire Régionale sur le Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO)

Le Modérateur principal du Forum, Monsieur Mouftaou GADO a présenté de façon liminaire les éléments du cadre conceptuel et contextuel de la création d'un observatoire du foncier rural. Sa présentation a porté sur deux points.

1) Principales notions associées à l'observatoire du foncier

- Le **foncier rural**, généralement défini en creux, comme un négatif, par tout ce qu'il n'est pas. Plus généralement il contient tout ce qui n'est pas l'espace urbain lequel fait référence à l'agglomération ;

- Le **territoire** le quel fait référence à la maille de gestion de l'espace, d'un espace approprié que l'on est prêt à défendre ;
- Le **système foncier** qui participe à l'administration, à la gestion et à l'aménagement de l'espace ;
- L'**observation du territoire**, élément indispensable pour aider les pouvoirs publics dans leurs prises de décisions ;
- L'**intelligence territoriale** visant à acquérir une meilleure connaissance du territoire et à mieux maîtriser son développement ;
- Le **Système d'Information Géographique (SIG)**, entendu comme l'ensemble des structures, des méthodes, des outils et des données, constitué pour rendre compte de phénomènes localisés dans un espace spécifique et faciliter les décisions à prendre sur cet espace ;
- Les **parties prenantes** qui sont des acteurs, individuels ou collectifs (groupe ou organisation), qui sont activement ou passivement concernés par une décision ou un projet ;
- L'**observatoire** est un dispositif d'observation qui est mis en œuvre par un ou plusieurs organismes pour suivre l'évolution d'un phénomène, d'un domaine ou d'une partie du territoire dans le temps et dans l'espace ;
- Les **acteurs de l'observatoire** sont les parties qui feront vivre l'observatoire : représentant des Etats adhérents, institutions, société civile, chercheurs, ONG, etc.
- Le **public de l'observatoire** est constitué toutes les parties qui accéderont à l'observatoire pour y consulter les informations disponibles et/ou participer aux fora qui pourront être organisés.

La création d'un observatoire, impose :

- D'analyser la dynamique territoriale pour poser les bases d'une connaissance partagée de cette dynamique ;
- De définir un enjeu et mobiliser les acteurs autour de celui-ci ;
- De désigner un maître d'ouvrage et une équipe technique chargée de la maîtrise d'œuvre ;
- De définir un budget et une feuille de route afin de maîtriser les coûts, les délais et la qualité.

Elle passe par les principales étapes suivantes :

- Détermination et mobilisation des acteurs à associer à la démarche (états, membres des sociétés civiles nationales, projets de développement, universités et chercheurs, bailleurs de fonds) ;
- Définition concertée entre les acteurs du ou des objectifs assignés à l'observatoire et ses missions (documenter, informer, suivre et capitaliser les processus fonciers) ;
- Sélection concertée des domaines d'observation (processus de politiques foncières, dispositifs règlementaires et législatifs, outils nationaux de gestion foncière, marché foncier, conflits fonciers et modalités de résolution, accaparements fonciers, accès des femmes et des groupes vulnérables à la terre, pastoralisme, etc.), étant entendu que tout ne peut être observé et que chaque Etat membre comme chaque acteur a ses propres priorités ;
- Définition des indicateurs qui permettront de suivre l'évolution des phénomènes et définition des données à collecter ainsi que leurs modalités de collecte dans chacun des domaines d'observation retenus ;
- Choix du mode d'organisation et de gouvernance.

Des enseignements utiles peuvent être tirés de quelques observatoires du foncier ou observatoire socio-économiques existants ou ayant existé. Il en va ainsi des observatoires suivants :

✓ **L'Observatoire de la sécurité alimentaire CILSS CIRAD**

C'est une plateforme de partenariat entre des équipes de recherche travaillant sur la compréhension des tenants et aboutissants de la sécurité alimentaire. Le système d'information est logé au centre AGRHYMET du CILSS, mais la gestion et l'alimentation du SI subit de nombreux aléas dus notamment aux conflits armés, au financement et à l'organisation des services.

✓ **L'Observatoire de la réforme foncière à Madagascar**

En 2005, le gouvernement de Madagascar s'est engagé dans une vaste réforme visant à répondre à la demande de sécurisation foncière massive, dans des brefs délais et à des coûts ajustés, ainsi qu'à instaurer des services fonciers de qualité qui répondraient aux attentes des usagers. La mise en place de l'Observatoire du Foncier répond à la recommandation de la Lettre de Politique Foncière de créer un organisme d'orientation, de suivi et de production d'informations.

✓ **L'Observatoire du foncier du Mali**

Développé entre 1994 et 1998, l'Observatoire du foncier au Mali avait pour principales missions d'analyser et produire de l'information et de la mettre à disposition des décideurs.

2) Présentation générale de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO)

✓ **Objectif général**

L'ORFAO a pour objectif général de contribuer à la création d'un environnement foncier favorable au développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, compatible avec la problématique de l'intégration régionale au sein de l'espace UEMOA et les perspectives d'action de l'UEMOA appuyant les processus nationaux en cours.

✓ **Objectifs spécifiques**

L'ORFAO contribue à :

- Disposer d'une documentation foncière fiable et actualisée et la diffuser au niveau des Etats ;
- Promouvoir la diffusion d'indicateurs et de système de suivi-évaluation de la mise en place des politiques foncières dans les Etats ;
- Capitaliser et partager les bonnes pratiques et les analyses afin de faire prendre conscience de l'importance de la question foncière dans la région et des solutions mises en œuvre pour faire face à l'insécurité des producteurs ruraux tout en favorisant le développement du secteur agricole et rendre plus fluide l'accès à la terre et à la propriété foncière notamment pour les groupes vulnérables ;
- Fournir des informations actualisées et des analyses de la situation foncière et des problématiques associées, pour favoriser l'établissement du marché et des politiques communes et accompagner les réformes foncières en cours et à venir.

Les **cinq missions** suivantes lui sont assignées :

- Information,
- Suivi-évaluation,
- Capitalisation,
- Aide à la décision,
- Communication.

L'observatoire est régi par les **principes directeurs** suivants :

- Indépendance et autonomie,
- Accessibilité, visibilité et qualité des produits,
- Interopérabilité,
- Articulation entre institutions nationales et régionales.

3. Résultats des travaux en groupes sur la possibilité de création d'un observatoire des organisations de la société civile sur le foncier au Bénin

Deux groupes ont été constitués pour réfléchir sur la création et mise en place d'un observatoire de la société civile sur le foncier au Bénin et formuler des recommandations pour la suite à donner à ce premier forum.

Les termes de référence des groupes sont les suivants :

- Groupe 1 : Mission ; Objectifs ; Ressources pour le fonctionnement
- Groupe 2 : Membres ; Structuration ; Démarche de mise en place
- Groupes 1 & 2 : Formulation de recommandations à l'endroit de l'Etat, des Communes et de la Société civile.

Les résultats des deux (2) groupes de travail quant à la création et la mise en place d'un observatoire de la société civile sur le foncier au Bénin se résument comme suit :

Objectif général

L'Observatoire de la société civile pour la bonne gouvernance foncière a pour objectif général de contribuer à la création d'un environnement foncier favorable pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

Objectifs spécifiques

- Disposer d'une documentation foncière fiable et actualisée et la diffuser au niveau des communes ;
- Promouvoir la diffusion d'indicateurs et de système de suivi-évaluation de la mise en place des politiques foncières dans les communes ;
- Capitaliser et partager les bonnes pratiques et les analyses afin de faire prendre conscience de l'importance de la question foncière dans les communes et des solutions mises en œuvre pour faire face à l'insécurité des producteurs ruraux tout en favorisant le développement du secteur agricole et rendre plus fluide l'accès à la terre et à la propriété foncière notamment pour les groupes vulnérables ;
- Fournir des informations actualisées et des analyses de la situation foncière et des problématiques associées, pour favoriser l'établissement du marché et des politiques communes et accompagner les réformes foncières en cours et à venir.

Missions

- Information,
- Suivi-évaluation,
- Capitalisation,
- Aide à la décision,
- Communication.

Ressources

- Ressources humaines
 - Appui technique
- Ressources financières
 - Cotisation des membres
 - Dons
 - Legs
 - Subventions

Membres

- ONG
- OPA
- RECAB (CIA)
- Chercheurs
- Presse
- Juristes du foncier

Structuration de l'observatoire

- Niveau national : Assemblée Générale ; Conseil d'Administration ; Secrétariat ou Bureau exécutif
- Niveau communal : Points focaux

Démarche de mise en place

- Mettre en place un comité préparatoire de la mise en place de l'observatoire
- Organiser un atelier de validation des différents documents et ou de mise en place de l'observatoire
- Organiser un atelier de mise en place de l'observatoire
- Elaborer une feuille de route / un plan d'action pour l'observatoire

4. Recommandations du Forum

Les recommandations du forum à l'endroit de chacun des trois groupes d'acteurs concernés sont les suivantes :

□ A l'endroit de l'Etat

- Créer un environnement favorable (politique et économique), pour la mise en œuvre des activités de l'observatoire
- Accélérer le processus de mise en place de l'ANDF et ses démembrements
- Mettre en place un Observatoire National de la Gouvernance Foncière
- Elaborer la loi sur l'orientation agricole
- Accélérer le processus de mise en place des organes prévus par le Code Foncier et Domanial (CFD)

□ A l'endroit des communes

- Accélérer la mise en place des commissions de gestion foncières et leurs démembrements
- Généraliser les plans fonciers ruraux
- Faciliter la vulgarisation du contenu du CFD au niveau des territoires communaux

□ A l'endroit des organisations de la société civile

- Renforcer la synergie d'action entre les différentes organisations de la société civile du domaine
- Faciliter la vulgarisation du CFD et de ces décrets d'application

5. Evaluation et clôture de l'atelier

Un représentant de chacun des quatre (4) groupes d'acteurs invités aux échanges (Communes, SDE, OSC, Université) a été sollicité pour livrer ses impressions en guise d'évaluation de l'atelier.

Au nom des Communes, le Secrétaire Général de la Mairie de Tchaouroua remercié les organisateurs de ce forum ainsi que tous les participant(e)s. Il s'est dit très satisfait des échanges fructueux qui ont eu lieu et des résultats auxquels le forum a abouti. Il a remercié les PTF qui ne cessent de soutenir avec un esprit de partenariat les Communes

dans leur effort de développement. Il a pour finir réitérer l'engagement des acteurs communaux à s'investir pour la vulgarisation et la mise en œuvre du CFD.

Mme CHABI MANDE Falilatou représentant les services déconcentrés de l'Etat a adressé ses remerciements aux ONG membres de l'ASAN qui ont organisé ce forum. Après avoir exprimé leur satisfaction quant aux connaissances acquises et aux résultats obtenus, elle a fait part de l'entière disponibilité des SDE à soutenir et accompagner toutes les actions qui concourent à une meilleure gouvernance foncière, gage de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le représentant des organisations de la société civile, Monsieur DAOUDOU Samson, a quant à lui remercié sincèrement les organisateurs du forum et a indiqué que les OSC doivent travailler en synergie et redoubler d'ardeur et de vigilance afin d'apporter leur contribution à l'œuvre ainsi entamée pour que les producteurs / trices qu'elles accompagnent aient un accès sécurisé à la terre.

Monsieur DOSSOU Paulin a exprimé l'engagement et la disponibilité des enseignants-chercheurs de l'Université de Parakou à s'associer intimement au processus ainsi enclenché et à y apporter leur contribution.

L'atelier a été clôturé par Monsieur Abdoulaye MARE représentant le Préfet des départements du Borgou et de l'Alibori qui, après avoir remercié tous les participant(e)s, a déclaré être satisfait des résultats, a réitéré l'engagement de la Préfecture à conduire à bon port l'initiative ainsi démarrée avant de souhaiter un bon retour à chacun(e) dans son foyer respectif.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence

| N° | NOMS ET PRENOMS | Fonction / provenance | Contacts |
|-----------|-------------------------------|---|--|
| 1 | AYENA L. Casimir | Administrateur de projet | 95353835 |
| 2 | SABI C. Fadel | Collaborateur C/SPSE MAIRIE Pkou | 95665951 |
| 3 | CODJIA C. Xavier | Expert foncier et renforcement de capacités PFL/VNG | 95953166 |
| 4 | SAKA K.O. Gonni | Responsable info com PNOPPA Sinendé | 97186384 |
| 5 | MARE Abdoulaye | A/CM Préfecture Parakou | 96728383 |
| 6 | BOUKARI Zénabou | Représentant C/SPDL NIKKI | 97435660 |
| 7 | MALLAM IDI Moudjanatou | Représentante C/SDLP/N'Dali | 95799396 96669013 |
| 8 | SATIGNON Adrien | Représentant Mairie Tchaourou / SG | 94010818 |
| 9 | MOUTOUAMA Dorcas | Assistant de projet PROSAN | 94483028 |
| 10 | DEBOUROU Mama | PBSA | 97893769 |
| 11 | DAOUDOU Samson | Président PBSA/N'Dali | 66179031 |
| 12 | ALIDOU Machoudou | Chef division lotissement / Mairie Kandi | 64566333 |
| 13 | ALIDOU ALFA Massouhoud | Affaire domaniale Malanville | 96749856 |
| 14 | AYEDEGUE Lionel | LARES /UP | 97603539 lionelayedegue@gmail.com |
| 15 | DOMAGUI Joel | Mairie Tchaourou / CA Tchatchou | 95715724 |
| 16 | CHABI MANDE Falilatou | Chef Division Sécurité alimentaire CARDER/B-A PKou | 96153335 |
| 17 | AKPO Bakounouré | Chef Division sécurisation foncière rurale / CARDER B-A | 95542502 |
| 18 | GOUNOU KAKANI Raymond Bernard | Chef Division affaire domaniale et environnementale Banikoara | gounoukankamy@gmail.com |
| 19 | BORO Chabi | C/SAE Mairie Parakou | 97114078 |
| 20 | SAKA SERO Moussa | SAFU /Mairie Gogounou | 96131125 |
| 21 | ALOU Ibrahim | Point focal nutrition Mairie Gogounou | 95909689 |
| 22 | AHOLOU GBEWA Gbodjinou | Représentant AgriProFocus Cotonou | 97759382 ongag@2010@yahoo.fr |
| 23 | SANGUINON Jonas E. | Coordonnateur ProSAN/ASAN ; R/PSE BUPDOS-ONG | 66079808 Bupdos_pse@yahoo.fr |
| 24 | CHABI MAKO Yacoubou | Représentant de SE/ONA -Parakou | 66206016 |
| 25 | MAMA Idrissou | VPdt /PBSA-Tchaourou | 95287943 |
| 26 | HOUNDAGNON Jean-Eudes | Superviseur GABF-ONG/ Membre ASAN | 97393755 |
| 27 | GNONLE P. Fabrice | CP BUPDOS / Membre ASAN, Tanguiéta | 95479473 |
| 28 | QUENUM Giscard | CP/CEBEDES -ONG Cotonou | 97575786 |
| 29 | DJOSSOU Loic | CP/AFAP -ONG / Membre ASAN | 97195496 |
| 30 | ISSEKI O. Parfait | DE (ASAN) ONG-AFAP ; Porto-Novo | 97445487 |
| 31 | ASSOGBA Marain | DE/CEBEDES | 95346006 |
| 32 | DOHOU Francis | RAF/GABF-ONG | 95348640 |
| 33 | MOSSI Aziz | UP/LASDEL | 97132356 azimos18@gmail.com |
| 34 | ASSOUNI Janvier | Enseignant UP/FLASH -PKOU | 97606096 assounij@yahoo.fr |
| 35 | DOSSOU Paulin | Enseignant chercheur FLASH/UP -Pkou | 96927839 |
| 36 | KPETERE Jean | CN/DEDRAS-ONG | 95851708 jeankpetere@dedras-ong.org |
| 37 | GOMPASSOUNON F. Venance | CP ANOPER / Gogounou | 97137388 |
| 38 | SINA-HONNON Bio | C/SADE Mairie N'Dali | 97054730 95421513 |
| 39 | AROUNA Chérif | Collaborateur C/SPDL mairie Pèrèrè | 66173222 65268502 |
| 40 | SANNI Machioudou | C/SADE Tchaourou | 97460363 |
| 41 | TROUKOU Ange | PMEL-DEDRAS-ONG PKOU | 95501194 troukouange@gmail.com |
| 42 | CHABI BOUM O.B Méré | CP/DEDRAS-ONG PKOU | 96554506 goudamere@gmail.com |
| 43 | ODE Aimé | Assistant de CP/ SAN DEDRAS | 95456434 |

| N° | NOMS ET PRENOMS | Fonction /provenance | Contacts |
|-----------|------------------------|---|--|
| | | | Aimode934@yahoo.fr |
| 44 | BONI YARA K. Rachidi | CP/DEL ADéCoB | 95453638 |
| 45 | MAMAH-DYKO Ahmed | A/CST Mairie Pèrèrè | |
| 46 | BARIZI Soihabirou | C/SPDL mairie Kandi | |
| 47 | SEYDOU B. Bio | Communicateur/ Parakou | |
| 48 | EDOUN Guy | SP/PBSA Pkou | 96094107 95152779 edounguy@gmail.com |
| 49 | GOUDA Lévi | Stagiaire SAN/ DEDRAS-ONG | 66223396 64370424 |
| 50 | GADO Mouftaou | Consultant /Modérateur Pkou | 64027133 gadmouf@yahoo.fr |
| 51 | BODEA Simon | Secrétaire Général de Synergie Paysanne/ Abomey-Calavi | 97271349 sdbdea@yahoo.fr |
| 52 | BIO BAGOU Saliou | C/SDPL Mairie Banikoara | |
| 53 | ASSOGBA Elvrec | PEL-LOKOSSA VNG/LOKOSSA | 97592612 |
| 54 | NOUGBO F. François | SYNPA/Cotonou | 95804409 |
| 55 | BOUKARI Mamoudou | PBSA/ Tchaourou | 95968338 |
| 56 | DJIHOUN Marcel Coffi | AgriProFocus | 95 338303 mdjihon@senvworld.org |

Annexe 2 : Objectifs et résultats attendus, agenda de l'atelier

OBJECTIF GLOBAL

Partager des expériences sur les différentes actions en cours dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la gouvernance foncière dans les communes. Il s'agira de contribuer à enrichir les connaissances des acteurs, à travers des échanges et partage d'informations sur la gouvernance foncière et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique, l'atelier vise à :

- Présenter l'importance de l'accès sécurisé et équitable à la terre comme moyens d'existence des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés en particulier pour le développement socioéconomique dans les départements du Borgou Alibori ;
- Echanger sur le contenu des différents décrets d'application du code foncier au Bénin ;
- Enrichir la connaissance des participants sur les différents aspects de la gestion foncière au Bénin ;
- Améliorer la compréhension des acteurs locaux sur l'évolution du processus de l'opérationnalisation du code foncier et domanial ;
- Communiquer sur les enjeux de la gouvernance foncière et le rôle des autorités locales au niveau des mairies ;
- Echanger sur les expériences et modèles de gouvernance foncière, afin d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle au niveau communal et départemental ;
- Communiquer sur les actions entreprises par les Organisations de la Société Civile (OSC) en faveur des communes pour la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les communes au Bénin ;
- Présenter les résultats de recherche sur la gouvernance foncière en lien avec la sécurité alimentaire ;
- Partager les expériences des communes et des OP dans l'appui à la gestion du foncier rural (cas de synergie paysanne et de certaines communes) ;
- Formuler des recommandations/résolutions et définir des pistes d'actions pour le suivi du processus.

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les participants enrichissent leurs connaissances sur les différents aspects du code foncier et domanial du Bénin ;
- Les acteurs ont une compréhension précise du cadre institutionnel du Foncier rural au Bénin ;
- Les enjeux de la gouvernance foncière en lien avec la sécurité alimentaires sont intériorisés ;
- Le rôle de plaidoyer des organisations paysannes (cas de la PNOPPA/Synergie Paysanne) dans le processus d'élaboration du code foncier est partagé ;
- Deux cas d'expériences d'appui à la gestion foncière par les communes et les OP sont partagés ;
- Les acteurs évaluent à l'aide d'indicateurs précis l'état de la gouvernance au Bénin autour de chaque thème ;
- Des recommandations/résolutions et pistes d'actions pour le suivi du processus de mise en œuvre du code foncier sont formulées définies ;
- Des rapports de synthèses de l'atelier et des panels sont élaborés et consolidés ;
- Une synthèse vidéo des débats, interview, témoignages est réalisée ;

- Jeter les bases pour la mise en place un observatoire de la gouvernance foncière.

Annexe 3 :Agenda indicatif du déroulement du forum

| DATE | HEURE | ACTIVITES | RESPONSABLES |
|----------------------------|---------------------|--|--|
| Jeudi 12/11/2015 | 8h00 – 9h00 | Accueil des Participants | Equipe de DEDRAS-ONG |
| | 9h00 – 9h45 | Accueil et ouverture - Mot du Coordonnateur de l'ASAN - Mot du Coordonnateur de DEDRAS-ONG - Représentant du Préfet du Borgou - Alibori | Modérateur Principal |
| | 9h45-10h15 | Mise en route du forum - Présentation des Participants - Présentation et validation du programme du forum - Présentation des objectifs et résultats attendus | Modérateur Principal |
| | 10h15–10h30 | Pause-café | Equipe de DEDRAS-ONG |
| | 10h30–11h30 | Communication N° 1: Analyse des déterminants des modes d'accès à la terre agricole dans la commune de Tchaourou au Nord Est Bénin (Auteurs : Lionel AYEDEGUE, Jean KPETERE, Jacob Afouda YABI, Gauthier BIAOU) | Modérateur Principal, Lionel AYEDEGUE |
| | 12h00-13h00 | Questions et Débats | Modérateur Principal |
| | 13H00-14H45 | Pause déjeuner | Equipe de DEDRAS-ONG |
| | 14h45-16H00 | Communication N°2: Contenu des différents décrets d'application du Code Foncier et Domanial et partage d'expérience sur le Projet Foncier Local/VNG | Modérateur Principal, Bio BAGUIRI SEIDOU, Xavier C. CODJIA |
| | 16h00-17h00 | Questions et Débats | Modérateur Principal, Bio BAGUIRI SEIDOU, Xavier C. CODJIA |
| | 17h00 | Fin de la première journée du forum | Modérateur Principal |
| Vendredi 13/11/2015 | 8h30 – 10h00 | Etudes de cas suivit des débats: ✓ L'Alliance SAN ✓ Rôle des communes dans l'amélioration de la sécurité alimentaire. | Modérateur Principal, Jonas SANGNINON+ Guy EDOUN |
| | 10h00-10H15 | Pause-café | Equipe de DEDRAS-ONG |
| | 10H15-11h00 | Communication N°3 : Partage d'expérience des communes et des Organisations Paysanne dans l'appui à la gestion du foncier rural (cas de synergie paysanne) | Modérateur Principal, Simon BODEA |
| | 11h00-11h15 | Projection de film sur l'accaparement de terre | Modérateur Principal |
| | 11h15-11h45 | Questions et Débats | Modérateur Principal, Simon BODEA |
| | 11H30-12h45 | Réflexion de mise en place d'un Observatoire sur la Gouvernance Foncière | Modérateur Principal |
| | 12H45-13h00 | Actes du Forum (Recommandations du forum) | Modérateur Principal |
| | 13h00-13h15 | Clôture du Forum | Modérateur Principal |
| | 13H15- 14h00 | Déjeuner | Equipe de DEDRAS-ONG |
| | 14h00 | Départ des participants | Participants |